



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

DOUBLE

Direction départementale
des territoires

Service environnement
Pôle Nature
Unité Patrimoine Naturel

Mesdames, Messieurs les membres et
invités du comité de pilotage local du site
Natura 2000, B6 « vallée de l'Eyrieux et
ses affluents »,

Affaire suivie par : Martine GRIVAUD
Tél : 04.75.66.70.67
martine.grivaud@ardeche.gouv.fr

D:\1. NATURA 2000\1. SITES\secteur
nord\B06\courriers\Copil\2011 05 19\compte - rendu\L B6- CR copil
19 05 2011 _ 2011 05 23.odt

mg- 20- 2011

Privas, le 1 juin 2011

Objet : Natura 2000 - B6 - compte-rendu du comité de pilotage local du 19 mai 2011.

P.J. : copie du power-point présenté en séance.

Copie du porté à connaissance de 1997 pour le site B6.

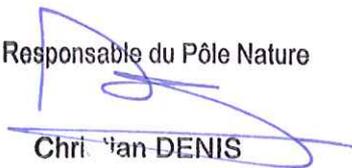
liste des destinataires.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage local du jeudi 19 mai 2011 qui a eu lieu en la salle polyvalente de la commune des Ollières sur Eyrieux, concernant Natura 2000, et précisément le site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Responsable du Pôle Nature


Christian DENIS

Copie : sans objet.

NATURA 2000
B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Compte-rendu du jeudi 19 mai 2011
1er Comité de pilotage local

Étaient présents :

- Mme I. Boulon-Chanut, chambre d'agriculture de l'Ardèche, CMT,
- M. G. Chevalier, syndicat mixte Eyrieux Clair (SMEC),
- M. J. Plumecoq, SICTOM,
- M. A. Jourdan, adjoint, mairie de St Sauveur de Montagut et vice président du SMEC,
- M. B. Berger, président du syndicat mixte Eyrieux Clair,
- M. J-M. Debard, comité départemental de Randonnée, agent de développement,
- Mme C. Perret, présidente du comité départemental de randonnée,
- M. R. Julien, maire de St Barthélémy le Meil,
- M. B. Pasturel, CRPF, Bassin Eyrieux,
- M. J-C. Lallier, ACCA Chalençon,
- M. A. Soullier, ACCA St Maurice en Chalençon,
- M. M. Valette, ACCA Dunière,
- M. M. Burine, ACCA,
- M. A. Valla, maire de Beauchastel,
- M. M. Moulin, maire de St Julien le Roux,
- M. G. Munier, ACCA St Barthélémy le Meil,
- Mme A. Chareyre, SMEC,
- Mme D. Chambon, SMEC,
- Mme S. Daniel, SMEC,
- M. J-S. Ros-Ruit, SMEC,
- M. P. Crestow, maire d'Issamoulenc,
- M. F. Martel, adjoint, mairie de Pranles, ACCA de Pranles,
- M. O. Marcesse, ACCA Creysseilles,
- M. J-P. Sarrazin, mairie de Creysseilles,
- Mlle A. Valentin, communauté de communes « Eyrieux aux Serres »,
- Mme A Louis, maire de St Maurice en Chalençon, présidente de la communauté de communes « Eyrieux aux Serres »,
- Mme S. Chevennement, représentant G. Vallette, maire des Ollières sur Eyrieux,
- M. J-P. Thomas, association Bassin Eyrieux Environnement Développement (BEED),
- M. E. Guillermond, délégué de la mairie de Dunière et comité départemental de canoé-kayak,
- Mme. M. Chauvelin, élue à Gluiras, BEED et association des riverains de la Gluèyre,
- M. C. Berthaud, adjoint mairie de St Pierreville,
- M. J-L Vidil, maire de St Michel de Chabrilanoux,
- M. R. Roucaute, mairie de St Vincent Durfort,
- M. C. Lextraît, élu de St Etienne de Serres,
- M. J-D. Balayn, élu de St Michel de Chabrilanoux,
- Mme E. Durand, élue de Dunière,
- M. R. Feschet, fédération départementale de chasse de l'Ardèche,

- M. M. Chouteau, maire de St Christol et bureau du SMEC,
- Mlle E. Thélémaque, FRAPNA Ardèche,
- M. M. Marino, CNR Lyon,
- M. M. Ribert, CNR Valence, chef du pôle « développement durable »,
- M. A. Pialet, interdépartementale Chasse Drôme-Ardèche et ANCGE, délégué Ardèche,
- M. E. Cordier, interdépartementale Chasse Drôme-Ardèche et ANCGE, délégué Ardèche,
- M. D. Clémenson, pêche,
- Mme L. Jullian, CREN,
- M. R. Lavis, Chalençon,
- M. F. Hubert, CG07,
- M. C. Denis, DDT07, représentant M. Le Préfet de l'Ardèche, président du comité de pilotage local,
- Mme M. Grivaud, DDT07.

Étaient excusés :

- M. J-Y. Le Merrer, sous-préfet de Tournon,
- M. M. Menatory, ACCA d'Albon,
- M. P. Caillebotte, comité départemental de canoé-kayak,
- M. le président du comité départemental olympique et sportif,
- M. C-M. Martin, maire de Vernoux en Vivarais,
- M. le président de l'ACCA de St Etienne de Serres,
- M. V. Bosland, RTE St Etienne,
- M. G. Geffraye, DREAL 26-07,
- M. A. Ladet, expert scientifique,
- M. J-L. Traversier, ONF,
- M. le président LPO 26,
- Monsieur le directeur du CBNMC.

* * *

Le jeudi 19 mai 2011, en la salle polyvalente des Ollières sur Eyrieux, s'est tenue la première réunion du comité de pilotage local du site Natura 2000 - B6 - « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Information générale sur la démarche Natura 2000,
- 2- Natura 2000 en Ardèche, état d'avancement,
- 3- présentation du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents »,
- 4- le document d'objectifs : contenu, modalités de rédaction,
- 5- choix de la structure animatrice, porteuse de la rédaction du document d'objectifs, **avec un vote par les élus présents,**
- 6- si une collectivité a été élue structure animatrice, choix du président du comité de pilotage local, **avec un vote par les élus présents.**

Ce compte-rendu reprend l'ordre du jour, complété d'un relevé de décision.

1- Information générale sur la démarche Natura 2000 :

cf power-point.

Généralités :

Natura 2000 met en évidence des enjeux supranationaux dans le cadre de la directive Oiseaux de 1979 (par exemple les migrations des Oiseaux) et dans la directive Habitats-Faune-Flore de 1992 (par exemple continuité écologique des cours d'eau et des forêts).

La démarche Natura 2000 est une nouveauté par rapport aux méthodes de travail antérieures sur le thème de la nature et de sa protection, qui jusqu'à lors consistaient plus à une « mise sous cloche » avec une réglementation basée sur des interdictions. Natura 2000 correspond à une démarche constructive où les activités humaines sont prises en compte et où celles-ci doivent aussi prendre en compte les milieux naturels et les espèces relevant des directives Oiseaux et Habitats. L'homme a un effet sur son environnement induisant des évolutions. Parfois l'arrêt des activités humaines, conduit à un effet négatif sur certaines espèces ou milieux. Par exemple, l'abandon de pratiques pastorales permet une évolution des zones pâturées qui peu à peu se ferment en évoluant vers une formation boisée qui conduit à la disparition de station d'orchidées. Natura 2000 demande plus de réflexion par rapport aux enjeux environnementaux. Cela peut paraître plus complexe car nouveau dans la manière d'aborder l'élaboration des projets, nécessite plus d'échanges et doit être adapté à chaque site.

Évaluation des incidences Natura 2000 :

L'application de l'évaluation des incidences Natura 2000 ne sera pas différente que ce soit une collectivité ou l'Etat qui assure l'animation du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

L'autorité administrative instruisant une évaluation des incidences Natura 2000 varie selon l'autorité compétente qui peut être un service de l'Etat ou du Conseil Général ou d'une commune ou d'une autre collectivité.

Chaque service instructeur doit juger du caractère suffisant ou insuffisant des évaluations d'incidences, cela par rapport au risque de contentieux et d'annulation en cas de recours devant un tribunal administratif.

Chaque porteur de projet a la responsabilité de l'élaboration de l'évaluation des incidences pour son projet, programme, manifestation listé dans le décret du 09 avril 2010 et dans l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2010 pour l'Ardèche.

La notion de dossier soumis à étude d'impact existe depuis 1976. L'évaluation des incidences Natura 2000 existe depuis 2001 et a été renforcée en 2010. Pour les dossiers comportant une étude d'impact, l'évaluation des incidences peut être intégrée dans la rédaction ou faire l'objet d'un document à part.

Les procédures diffèrent s'il y a présence d'habitats prioritaires impactés. En France, un seul dossier a été traité dans ce cadre d'effet notable sur des habitats prioritaires sur la zone de la Crau pour un gazoduc avec mesures compensatoires et de restauration, avec un avis préalable requis de la commission Européenne.

Les habitats prioritaires correspondent à un enjeux majeur au niveau communautaire.

Le contenu de l'évaluation des incidences doit être proportionné aux enjeux du site et de l'activité projetée.

PLU et évaluation des incidences Natura 2000 : les PLU en cours de rédaction doivent comporter une évaluation des incidences Natura 2000. Ceux qui sont révisés aussi. Pour ceux qui ne sont pas modifiés ni révisés, c'est lors de leur révision que l'évaluation des incidences devra être produite. Le PLU comporte un PADD et une EIPPE notamment lorsque des zonages de construction nouveaux sont envisagés sur des espaces naturels. Natura 2000 est traité comme d'autres thématiques (risques d'inondation, agriculture...), il n'y a pas de règle d'interdiction mais l'obligation de produire une évaluation des incidences.

Manifestation sportives et évaluation des incidences Natura 2000 :

Lorsqu'une manifestation ou compétition sportive est soumise à déclaration ou autorisation au titre du code du sport alors elle fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 avec une différence de prise en compte selon que cette activité se déroule en dehors ou dans un ou plusieurs sites Natura 2000. A l'extérieur des sites Natura 2000, la notion de fonctionnalité des milieux naturels doit être étudiée.

Ainsi, la course de vélos de l'Ardéchoise est soumise à évaluation des incidences Natura 2000. Autres exemples abordés, une course pédestre de 10 km, une course pédestre de collège et un raid 4x4 de 400 véhicules : l'évaluation des incidences doit être proportionnelle aux impacts possibles. Ce dossier d'évaluation des incidences doit comporter une carte permettant de localiser la manifestation sportive et les sites Natura 2000 ainsi qu'une conclusion sur l'effet notable ou pas du projet sur les milieux naturels et les espèces du ou des sites Natura 2000 concernés.

Ball- trap et stand de tir :

Si une installation existe et quelle n'est pas modifiée, il n'y a pas d'évaluation des incidences à produire. Par contre si cette installation est nouvelle ou modifiée, au cas par cas, une évaluation des incidences Natura 2000 sera à rédiger.

Chasse et arrêté de la Cour de justice de l'Union européenne :

L'arrêté de la cour de justice de 2010 comporte plusieurs points, pour certains de ces thèmes la cour de justice considère que la France répond à ses obligations par rapport à la directive Habitats et pour d'autres qu'il y a des manquements ou des pré-supposés non étayés. Ce dernier argument concerne les activités « chasse, cynégétique, pêche et halieutique », car le code de l'environnement français, suite à la loi du développement des territoires ruraux de 2005, stipule que ces activités ne sont pas perturbantes pour les milieux naturels et les espèces. La cour de justice européenne réfute cette affirmation car celle-ci n'a pas fait l'objet d'étude ou de démonstration permettant de conclure au fait qu'il n'y a pas d'impact ou d'effet notable. Elle demande à la France de le démontrer. Au niveau Français, une réflexion est engagée pour savoir à quel niveau il est pertinent d'évaluer les effets potentiels de ces activités. Le choix actuel est d'intégrer cette analyse dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Pour l'Ardèche, celui-ci a été validé par arrêté préfectoral en décembre 2008 et couvre une période de 6 ans. Lors de la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, une évaluation des incidences Natura 2000 pourra être réalisée à l'initiative de la fédération départementale de la chasse.

En conclusion sur les évaluations des incidences Natura 2000 : il n'y a rien d'interdit a priori. Pour les activités qui s'accompagnent d'une évaluation des incidences Natura 2000, il faut expliquer les modalités du projet, analyser les conséquences possibles pour les habitats et les espèces du ou des sites natura 2000 et conclure. Cela nécessite d'être plus exigeant dans la réflexion sur les projets et de fournir, selon l'importance des projets, des études plus approfondies.

2 - Natura 2000 en Ardèche, état d'avancement :

cf power-point.

Le site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents » fait partie des 23 sites Natura 2000 de l'Ardèche. Pour ce site, avant la fin de l'année 2011, les services de l'Etat ont l'obligation de proposer aux collectivités de prendre la responsabilité de son animation et de la rédaction de son document d'objectifs. La réunion de ce jour correspond au premier comité de pilotage local du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

3 - Présentation du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents » :

cf power-point.

Périmètre :

Le périmètre présenté est celui du porté à connaissance de 1997, il servira de base de travail pour la rédaction du document d'objectifs. Néanmoins, les inventaires orientés en fonctions de la directive Habitats-Faune-Flore qui seront réalisés dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs mais aussi la nécessité de proposer un périmètre sur lequel des actions peuvent être contractualisées ou la charte Natura 2000 signée conduiront à la définition d'un périmètre d'étude dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs. Il conviendra de trouver le bon compromis entre le périmètre actuel théorique (et sans doute peu adapté à une gestion ultérieure) et un périmètre d'étude cohérent avec les enjeux environnementaux et socio-économiques.

Il est rappelé que les sites Natura 2000 sont un échantillon représentatif des milieux naturels et des espèces à enjeux au niveau européen soit du fait de leur rareté ou de leur dégradation et qu'il n'est pas recherché une exhaustivité.

Présidence du comité de pilotage local et sa composition :

Le comité de pilotage local Natura 2000 n'est pas une personne morale ni une association. Il n'y a donc pas obligation de créer un bureau ou un conseil d'administration spécifique. Le travail se fera selon les bonnes volontés locales. Une réflexion est à engager sur la composition de ce comité de pilotage local pour éviter la sur-représentation de certains partenaires du fait de leur organisation. L'exemple des ACCA présentes en grand nombre par rapport aux APPMA ou autres associations et le choix fait sur certains sites de demander des représentants par thématique soit par exemple une ACCA pour « X » ACCA sur un bassin versant. Le syndicat mixte Eyrieux Clair prendra contact avec le Syndicat Beaume-Drobie pour bénéficier de son expérience sur la modification de la liste du comité de pilotage local. Cette liste du comité de pilotage est à compléter notamment pour permettre un travail adapté ou correspondant au site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents » ; cela concerne aussi les associations locales.

Financement de Natura 2000 :

Si une collectivité devient structure animatrice, il convient qu'elle puisse recruter un animateur Natura 2000 dont la plus part ont un Bac +5. Il faut que la personne ait une sensibilité pour les enjeux écologiques et pour les activités humaines. Il n'est pas recherché un expert environnementaliste mais une personne polyvalente à l'écoute du territoire.

L'État signe une convention cadre de trois ans avec la structure animatrice et le président du comité de pilotage local. Cela induit la fourniture d'un bilan annuel et triennal étayé sur l'animation engagée et les actions réalisées. Cette convention cadre comporte une clause de sauvegarde en cas de non financement par l'État.

Le poste d'animation sera financé sur du FEADER, soit 50% Europe et 50% Etat (ministère de l'écologie). Cela induit des justificatifs à produire et des contrôles sur les dépenses réalisées. Natura 2000 bénéficie d'un taux dérogatoire possible jusqu'à 100% pour les aides publiques, y compris pour les financements comportant des fonds européens.

4 - Le document d'objectifs : contenu, modalités de rédaction :

cf power-point.

Le document d'objectifs est financé à 100% et TTC par le ministère en charge de l'écologie. Une masse est d'ores et déjà réservée pour la rédaction du document d'objectifs du site B6

« vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». En fonction du résultat du vote des élus ci-après en séance, une convention financière sera rapidement signée entre la structure animatrice et l'État. Le but est que la mise en concurrence des bureaux d'études ait lieu avant la fin de l'année 2011.

Le portage du document d'objectifs par une collectivité permet d'avoir une meilleure représentation et un ancrage dans le territoire.

Le document d'objectifs est rédigé pour un site donné et n'est pas transposable à un autre site. Son contenu sera celui que les acteurs locaux élaboreront. Il permettra de faire l'état initial du site tant au niveau «habitats-faune-flore» que «activités humaines»; il proposera des orientations et des actions pour le territoire du type Charte Natura 2000, projet de cahier des charges pour des contrats natura 2000, etc.

5 - Choix de la structure animatrice, porteuse de la rédaction du document d'objectifs, avec un vote par les élus présents :

Rappel :

Du fait de l'article 145 de la loi relative au développement des territoires ruraux et de son décret d'application n° 2006-922 du 26 juillet 2006, il revient au préfet de réunir le comité de pilotage local des sites Natura 2000 pour que les élus puissent désigner **en séance**, à la fois, la structure qui animera la rédaction puis la mise en œuvre du document d'objectifs et le président du comité de pilotage local, pour les trois ans à venir.

Ce comité de pilotage local du 19 mai 2011 comporte le choix de la structure animatrice pour les trois ans à venir.

Monsieur Bernard Berger, président du SMEC explique que lors de la journée départementale sur la biodiversité de 14 décembre 2010, la DDT07 lui a proposé d'organiser une réunion pour le SMEC pour engager la réflexion sur le site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». De ce fait, le SMEC, la DDT 07 et le PNR se sont réunis le 26 janvier 2011.

Le président du SMEC indique qu'au début 2011, le SMEC n'était pas particulièrement enclin à prendre une nouvelle charge de travail par rapport au démarrage des actions liées au SPANC(1) et au deuxième contrat de rivière en cours de rédaction. Mais le site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents » concerne 33 communes dont 30 sont adhérentes au SMEC. Par ailleurs, il existe une cohérence entre le projet de deuxième contrat de rivière et le portage du site Natura 2000 notamment pour orienter les choix d'actions pour la vallée de l'Eyrieux.

Le bureau du SMEC s'est tenu les 26 janvier 2011 et 18 avril 2011. Le comité syndical plénier du SMEC a eu lieu le 18 avril 2011 mais le quorum n'étant pas atteint il s'est réuni à nouveau le 29 avril 2011 pour délibérer sur le positionnement du SMEC en tant que structure animatrice du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». Le comité syndical a voté pour l'acceptation du portage du site natura 2000 à l'unanimité moins deux voix le 29 avril 2011.

Le SMEC se présente pour être structure animatrice et porter la rédaction du document d'objectifs du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». Il est demandé s'il y a d'autres collectivités qui souhaitent se porter candidate pour le portage du site, la réponse des élus présents est non.

Après avoir constaté qu'aucun votant ne souhaitait qu'il soit procédé par bulletin secret, le vote est réalisé à main levée par les élus présents soit 19 votants. Le SMEC est élu structure animatrice du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents » à l'unanimité.

(1) SPANC : service public de l'assainissement non collectif.

6 - Si une collectivité a été élue structure animatrice, choix du président du comité de pilotage local, avec un vote par les élus présents :

Le bureau du SMEC lors de sa réunion du 29 avril 2011 a proposé que Monsieur Marc Chouteau, maire de St Christol, soit candidat à la présidence du comité de pilotage local du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

Monsieur Marc Chouteau prend la parole et expose les points suivants : maire de St Christol, vallée préservée du Talaron et pays de la source de l'Aurance, 85% de forêt, la gestion de l'environnement naturel est certes difficile mais qui compose l'une des richesses du territoire. Il fait parti du bureau du SMEC et des commissions thématiques qualité de l'eau et communication. Il est intéressé par l'élaboration du nouveau contrat de rivière et par la cohérence à organiser entre celui-ci et Natura 2000. Cela nécessitera de poursuivre la démarche de travail en commun avec l'ensemble des communes notamment pour tout ce qui concerne les rivières.

Son intérêt pour Natura 2000 repose sur la réactualisation de l'état initial tant environnemental que socio-économique, la diffusion de l'information sur cet état initial, de rassembler les enjeux, de permettre une contractualisation qui est une bonne chose, ainsi que la réappropriation du patrimoine naturel au même plan que le patrimoine culturel ou architectural. La notion de contrainte peut être perçue à l'inverse comme un atout pour un développement rural en analysant les capacités du territoire, en engageant des réflexions y compris sur les aménagements et les activités touristiques.

La mise en place du comité de pilotage local et les groupes de travail thématiques et ou géographiques sont importants. Il sollicitera les services de l'Etat et du SMEC pour le conseiller et l'accompagner dans cette présidence du comité de pilotage local Natura 2000.

Monsieur Marc Chouteau se présente pour être président du comité de pilotage local du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

Il est demandé s'il y a d'autres élus qui souhaitent se porter candidat pour la présidence du comité de pilotage local du site, la réponse des élus présents est négative.

Après avoir constaté qu'aucun votant ne souhaitait qu'il soit procédé par bulletin secret, le vote est réalisé à main levée par les élus présents soit 19 votants. Monsieur Marc Chouteau est élu président du comité de pilotage local du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents » à l'unanimité.

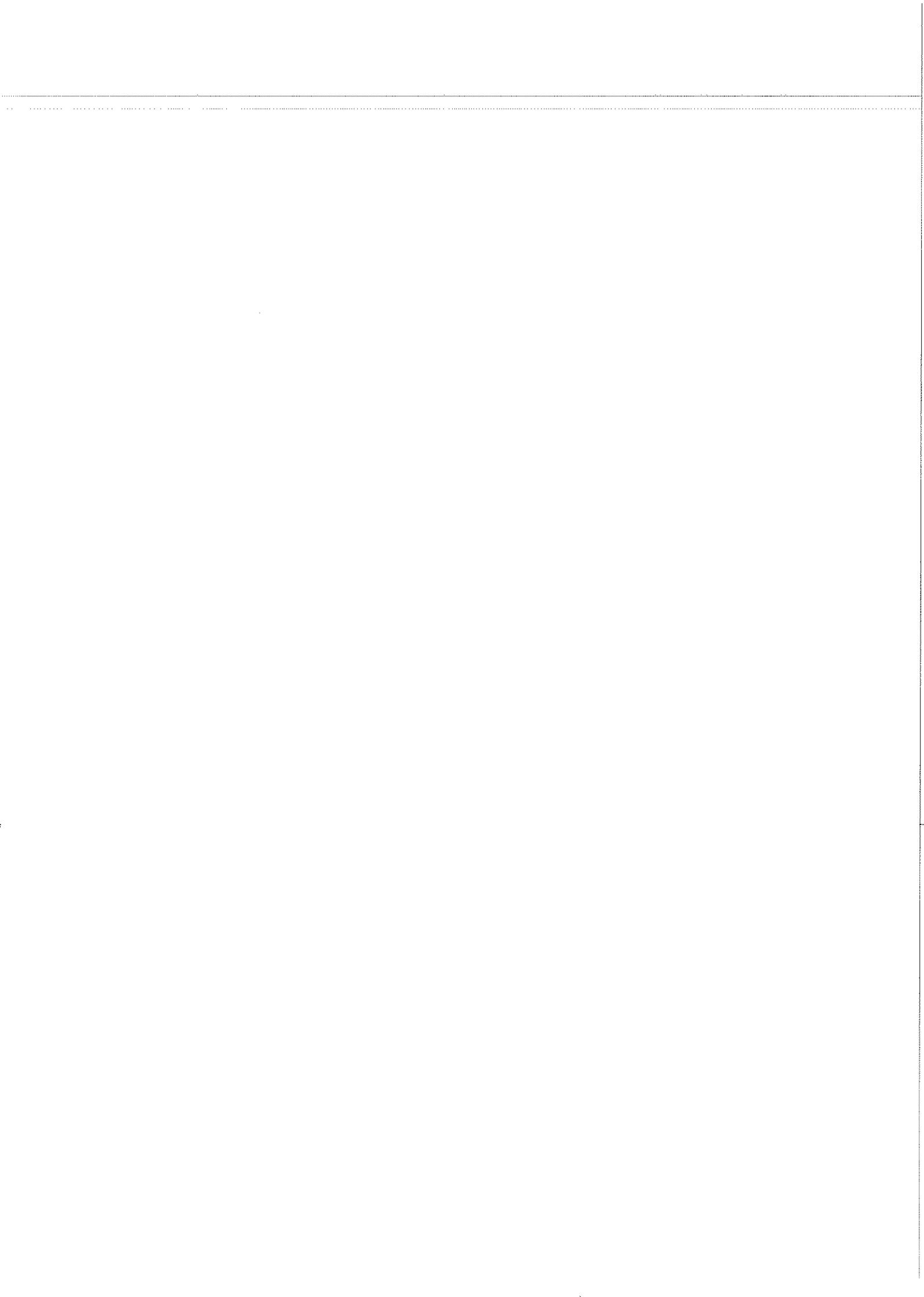
Monsieur Marc Chouteau indique qu'il est honoré de cette responsabilité accordée par ses pairs et qu'il aura à cœur d'être à la hauteur de cette tâche, il précise l'importance de cette thématique et l'actualité de la rédaction d'un cahier des charges pour l'embauche d'un « technicien », la nécessité de créer des groupes de travail, la prise de contact déjà réalisée et qu'il poursuivra avec d'autres présidents de comité de pilotage locaux Natura 2000 en Ardèche. Il évoque la tenue d'un prochain comité de pilotage local en octobre-novembre 2011 et le choix qui devra être fait d'un bureau d'étude pour la rédaction du document d'objectifs.

Monsieur Christian Denis invite Monsieur le président du SMEC et Monsieur Marc Chouteau à la rejoindre et remet la présidence du comité de pilotage local à Monsieur Chouteau.

7- Relevé de décisions :

- Les personnes présentes ainsi que celles conviées à ce premier comité de pilotage local sont invitées à transmettre par écrit à la DDT07, service environnement, (à Martine Grivaud) les coordonnées des structures ou personnes qu'il conviendrait d'ajouter à la liste de ce comité de pilotage local spécifique au site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».
- La chambre des métiers sera ajoutée à la liste du comité de pilotage local.
- Le SMEC précise que les délégués du SMEC recevront les invitations au comité de pilotage local ainsi que les informations portant sur Natura 2000. La réflexion sur la composition du comité de pilotage local sera abordée lors de la prochaine réunion « plénière » de celui-ci.
- La DDT 07 précise qu'elle sera là pour accompagner les élus du sites dans cette démarche de rédaction et d'animation du site B6 « vallée de l'Eyrieux et ses affluents », soit l'animateur ou l'animatrice, les réunions et échanges avec les autres structures animatrices, ... Cet accompagnement dépasse le cadre de Natura 2000 et concerne aussi les espèces protégées, l'application de la loi dont celle de 1991 sur la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels,...
- L'association BEED indique qu'elle se met à la disposition du SMEC.

Privas le 23 mai 2011.



	ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ADM	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le directeur			14, rue Jonas SALK	69363	LYON Cedex 07
ADM	Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef			7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
ADM	Direction Départementale de l'Équipement Service Urbanisme Environnement				2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
ADM	D.D.T. Unités territoriales Haut Eyrieux	Monsieur	BOURNEAUD	François	Allée des Vergers ZI de la Palisse	07160	LE CHEYLARD
ADM	DDCSPP Service de la Jeunesse et des Sports	Monsieur le directeur			7 boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
ADM	Direction Départementale des Territoires de la Drôme	Madame	BAROUILLET	Françoise	4, pl René Laennec	26000	VALENCE
ADM	Agence Régionale de Service Section Ardèche	Monsieur le directeur			2, bis rue de la Recluse BP 715	07000	PRIVAS
CT	Direction du Développement Economique et de l'Environnement	Monsieur le président			Hôtel du département BP 737	07000	PRIVAS
ADM	DREAL Rhône Alpes	Monsieur le directeur			Grand angle	69509	LYON CEDEX 03
ADM	DREAL Rhône Alpes – REMIP	Monsieur	FELIX	Denis	Rue Garibaldi	69509	LYON CEDEX 03
ADM	DREAL antenne 07	Monsieur le directeur			11, bd du lycée BP622	07006	PRIVAS
ADM	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental			Innparc - BP 338 ZI le lac Avenue Marc	07000	PRIVAS CEDEX
ADM	Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
ADM	Sous-préfecture de Tournon	Monsieur le sous-préfet			3 rue Boissy d'Anglas BP 112	07300	TOURNON
ASS	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
AGR	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
AGR	Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
AGR	Confédération Paysanne	Monsieur le président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
AGR	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie BP 128	07001	PRIVAS
APN	Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur	ISSARTEL	Gérard	Charbouniol	07210	ROCHESSAUVÉ
APN	Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIÈRE
APN	LPO26	Monsieur le président			Domaine de Gothonon	26100	SAINT MARCEL LES VALENCE
APN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	La Maison Forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES

APN	CREN Rhône -Alpes , antenne 07 26	JULLIAN	Laurence	Rouveyret	07200	VOGUE
APN	Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche			Le Col de l'Esornet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
APN	Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique			la Favorite 16 avenue Paul Ribeyre	07600	VALS LES BAINS
APN	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Drôme	ROCHE	Edwige	38, avenue de Verdun	26000	VALENCE
APN	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche			39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
APN	Office Pour les Insectes et leur Environnement	LEMPERIERE	Guy	Domaine Olivier de Serres Le Pradel	07170	MIRABEL
APN	Société Botanique d'Ardèche			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin	07205	AUBENAS CEDEX
ASS	Association Castor et Homme	PENEL Hervé		27, avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
ASS	Association des Maires de l'Ardèche			7, cours du Temple	07000	PRIVAS
ASS	Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Interdépartementale			14, rue des jardins	07800	BEAUCHASTEL
CT	Conseil Régional Rhône-Alpes			78, route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS
CT	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche			La Prade	07560	MONTPEZAT SOUS BAUZON
CT	Conseil Général de l'Ardèche			Hôtel du département BP 737	07007	PRIVAS Cedex
CT	Conseil Régional D2E	BROUTIN	Eric	région Rhône-Alpes D2E	69751	CHARBONNIERS LES BAINS cedex
EPCI	Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche			6, rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
EPCI	Syndicat mixte "Eyrieux Clair"			1, rue de la Pize	07160	LE CHEYLARD
EXP	Conservatoire Botanique National du Massif Central			Le Bourg	43230	CHAVANAC LA FAYETTE
EXP	Expert scientifique	COCHET	Gilbert	Le village	07130	SAINT ROMAIN DE LERPS
EXP	Expert scientifique	LADEI	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
EXP	Institut National de Recherche Agronomique	MEURET et AGREIL		SAD Ecodéveloppement Domaine St-Paul	84914	AVIGNON CEDEX 9
FOR	Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
FOR	Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	BARBE	Christophe	95, avenue Georges Brassens	26500	BOURG LES VALENCE
FOR	Office National des Forêts	VENTALON	Yvon	Le Moulin à vent	07150	VALLON PONT D'ARC

FOR	Office National des Forêts	Monsieur	TRAVERSIER	Jean-louis	Agence Drôme-Ardèche 16 rue La Pérouse	26009	VALENCE CEDEX
FOR	Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
FOR	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
IND	Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le président			Quartier la Temple BP 215	07205	AUBENAS CEDEX
IND	Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur	RIBERT	Michel	Direction régionale de Valence	26003	VALENCE Cedex 03
IND	EDF Production Transport Energie Rhône-Auvergne	A l'attention de Monsieur	Habauzit	Jean Pierre	Val de Mialaure Route de Saugues	43002	ESPALY-SAINT MARCEL
IND	Electricité de France TE Méditerranée	Monsieur le directeur			140 avenue Viton	13482	MARSEILLE CEDEX
IND	RTE Sud Est	Monsieur	BOURDON	Jean-Marc	46 avenue Elsa Triolet	13417	MARSEILLE CEDEX 08
IND	Electricité de France TERRAA	A l'attention de Monsieur	DE VITA	Thierry	5, rue des Cuirassiers BP 3011	69399	LYON CEDEX 03
IND	RTE - TERRAA - GET DAUPHINE	A l'attention de Monsieur	WAGNER	Cyril	73, Rue du Progrès	38176	SEYSSINET CEDEX
IND	RTE TERRA GET FOREZ-VELAY	Monsieur	BOSLAND	Vincent	5 rue Nicephore Niepce	42100	SAINT ETIENNE
IND	GEH Mixte EDF/CNRC				Montélimar	26780	CHÂTEAU NEUF DU RHONE
IND	EDF UPC	Monsieur	GERENTE	Pierre	Immeuble Cassiopée Parc d'Estér	87069	LIMOGES CEDEX
IND	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur le président	Parc club du Moulin à Vent		33, avenue Georges Levy - bat. 5	69200	VENISSIEUX
POL		Monsieur le Député	FLORY	Jean- Claude	Hôtel de ville BP 106	07600	VALS LES BAINS
POL		Monsieur le Député	DUSSOPT	Olivier	1, rue Sadi Carnot	07100	ANNONAY
SPO	Comité Départemental de Canoë Kayak	Monsieur le président	CAILLEBOTTE S	Philippe	2, allée des Laurènes	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE
SPO	Comité Départemental de Cyclotourisme	Monsieur le président			Quartier Brasserie	07000	ST JULIEN EN ST ALBAN
SPO	Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
SPO	Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	à l'attention de Monsieur	VERMOREL	Guillaume		07120	CHAUZON
SPO	Comité Départemental de Spéléologie d'Ardèche	A l'attention de Monsieur	JUDICAEAL	Arnaud	Les Blaches	07120	CHAUZON
SPO	Comité Départemental de Tourisme Ardèche	Monsieur le président			4, cours du Palais BP 221	07000	PRIVAS
SPO	Comité Départemental Olympique et Sportif	Monsieur le président	CAUSSE	Jacques	7, ave Clément Faugier - BP 136	07001	PRIVAS CEDEX

SPO	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Madame la Présidente	PERRET	Colette	I rue Porte Neuve BP 210	07002	PRIVAS cedex
SPO	Syndicat des Brevet d'Etat	Monsieur	MOQUET	Yves	Les Louanes	07120	BALAZUC
TOU	Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air	Monsieur le Président			Place Ormeau	07400	BERRIAS ET CASTELJAU
ADM	Groupement de gendarmerie de l'Ardèche				caserne Rampon	07000	PRIVAS
CT		Monsieur le maire			Le village	07160	ACCONS
CT		Monsieur le maire			Lavastret	07000	AJOUX
CT		Monsieur le maire			Grand rue	07190	ALBON
CT		Monsieur le maire			Place de la mairie	07800	BEAUCHASTEL
CT		Monsieur le maire			Le village	07190	BEAUVENE
CT		Madame le maire			Le village	07240	CHALENCON
CT		Monsieur le maire				07000	CREYSSEILLES
CT		Monsieur le maire			Le village	07360	DUNIERE SUR EYRIEUX
CT		Monsieur le maire			Grange	07800	GILHAC ET BRUZAC
CT		Monsieur le maire			Place centrale	07190	GLUIRAS
CT		Monsieur le maire			Place de la mairie	07190	ISSAMOULENC
CT		Monsieur le maire			9, rue Rampon	07800	LA VOULTE SUR RHONE
CT		Monsieur le maire			Quartier de la mairie	07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
CT		Monsieur le maire			Le village	07160	LES NONIERES
CT		Monsieur le maire			Le village	07000	PRANLES
CT		Monsieur le maire			Le village	07160	ST BARTHELEMY LE MEIL
CT		Monsieur le maire			Le village	07160	ST CHRISTOL
CT		Monsieur le maire			Le village	07190	ST ETIENNE DE SERRE
CT		Monsieur le maire			Quartier des écoles	07360	ST FORTUNAT SUR EYRIEUX

CT		Monsieur le maire				Le village	07190	ST GENEST LACHAMP
CT		Monsieur le maire				Place de la Poste	07190	ST JULIEN DU GUA
CT		Monsieur le maire				Le village	07160	ST JULIEN LABROUSSE
CT		Monsieur le maire				La Peyratte	07240	ST JULIEN LE ROUX
CT		Monsieur le maire				Le village	07800	ST LAURENT DU PAPE
CT		Monsieur le maire				Le village	07190	ST MAURICE EN CHALENCON
CT		Monsieur le maire				Le village	07160	ST MICHEL D'AURANCE
CT		Monsieur le maire				Le village	07360	ST MICHEL DE CHABRILLANOUX
CT		Monsieur le maire				Place du clos	07190	ST PIERREVILLE
CT		Monsieur le maire				Place de la mairie	07190	ST SAUVEUR DE MONTAGUT
CT		Monsieur le maire				Le Théoule	07360	ST VINCENT DE DURFORT
CT		Monsieur le maire				Le village	07240	SILHAC
CT		Monsieur le maire				10, boulevard de l'Europe	07240	VERNOUX EN VIVARAIS
CT		Monsieur le maire				45 grande rue	26800	ETOILE SUR RHONE
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07160	ACCONS
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07000	AJOUX
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07190	ALBON
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07800	BEAUCHASTEL
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07190	BEAUVENE
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07240	CHALENCON
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07000	CREYSSEILLES
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07360	DUNIÈRE SUR EYRIEUX
ACCA	ACCA	Monsieur le président				Mairie	07800	GILHAC ET BRUZAC

ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	GLUIRAS
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ISSAMOULENC
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07800	LA VOULTE SUR RHONE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07160	NONIERE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07000	PRANLES
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07160	ST BARTHELEMY LE MEIL
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07160	ST CHRISTOL
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ST ETIENNE DE SERRE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07360	ST FORTUNAT SUR EYRIEUX
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ST GENEST LACHAMP
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ST JULIEN DU GUA
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07160	ST JULIEN LABROUSSE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07240	ST JULIEN LE ROUX
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07800	ST LAURENT DU PAPE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ST MAURICE EN CHALENCON
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07160	ST MICHEL D'AURANCE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07360	ST MICHEL DE CHABRILLANOUX
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ST PIERREVILLE
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07190	ST SAUVEUR DE MONTAGUT
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07360	ST VINCENT DE DURFORT
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07240	SILHAC
ACCA	ACCA	Monsieur le président			Mairie	07240	VERNOUX EN VIVARAIS

ACCA	ACCA		Monsieur le président				45 grande rue	26800	ETOILE SUR RHONE
	ASS		Monsieur le président	BEED			Le Plot	07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
AGR			Monsieur	CREMILLIEUX	Roland		Serre de Pepeyrier	07800	ST LAURENT DU PAPE
CC	Communauté de communes des Confluences Drôme-Ardèche		Monsieur le Président	DUCA	Sandro		45 grande rue	26800	ETOILE SUR RHONE
CC	Communauté de communes de la Roche de Gourdon		Monsieur le Président				Mairie	07000	AJOUX
CC	Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres		Monsieur le Président				Grande Rue	07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
CC	Communauté de communes des Châtaigniers		Monsieur le Président				Place de l'église	07190	SAINT-PIERREVILLE
CC	Communauté de communes Privas, Rhône Vallées		Monsieur le Président				8, avenue de l'Europe unie BP 337	07003	PRIVAS cedex
CC	Communauté de communes Pays du Cheylard		Monsieur le Président				Mairie	07170	LE CHEYLARD
CC	Communauté de communes Pays de Vernoux		Monsieur le Président				av Vincent D'Indy	07240	VERNOUX EN VIVARAIS
SIVU	SIVU Ecole de la Gluère		Monsieur le Président	FILIPPI	Michel		Mairie	07190	ALBON
ASA	ASA Les Ribiersà Crouzets		Monsieur le Président	BOUCHET	Marcel		Les Ribiers	07190	MARCOLS LES EAUX
AFPA	AFPA Marcols Albion		Monsieur le Directeur	HABIB	Jérôme		Mairie	07190	ALBON
SI	SI d'Energies de Région St Pierreville						Hôtel de ville	07190	ST PIERREVILLE
SDE	SDE 07						283 chemin d'Argevillieres	07000	PRIVAS
SI	Syndicat des eaux du bassin de privas						BP118 ZI le Lac	07000	PRIVAS
SI	Syndicat Ouvèze Vive						Place de la mairie Le Petit Tournon – BP 310	07003	LYAS
SI	Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux						Château du Bousquet	07800	ST LAURENT DU PAPE
SI	Syndicat d'Aide à l'Informatique de Gestion des communes						Mairie Place de l'horloge	07190	ST SAUVEUR DE MONTAGUT
SIVU	SIVU des Inforoutes de l'Ardèche						35, Grande Rue	07320	ST AGREVE
SI	SICTOM du Moyen Eyrieux						Rue des Ecoles	07190	ST SAUVEUR DE MONTAGUT
SM	Syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche						Maison besignolles 2 route des mines	07000	PRIVAS
SI	SICTOMSEED						ZI la Palisse Allée des vergers	07160	LE CHEYLARD

SIVU	SIVU des écoles du Riouvel					le mas Mairie	07360	ST FORTUNAT
SIVU	SIVU du cimetière des moineais					le mas Mairie	07360	ST FORTUNAT
APPMA	APPMA « la truite Dome Eyrieux »	Monsieur le Président	MIGNARD	Jean-luc	Place Saléon Terras		07160	LE CHEYLARD
APPMA	APPMA « l'Eyga »	Monsieur le Président	VIALLE	Emmanuel	Quartier la plaine		07380	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
APPMA	APPMA « la Truite »	Monsieur le Président	CROUZET	Jacky	Celles les bains		07250	ROMPON
APPMA	APPMA « la truite Vermousaine »	Monsieur le Président	VILLARET	Jean- Jacques	Le village		07240	ST APPOLINAIRE DE RIAS
APN	BEED	Monsieur le Président			le Plot		07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX
ASS	les riverains de la Gluéyre	Monsieur le Président	PEALAPRA	Thierry			07190	GLUIRAS
ASS	des producteurs d'électricité	Monsieur	PLUMECOQ	Jacques	BP4		07360	LES OLLIERES SUR EYRIEUX